



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>18916</b>	De <b>M. Anthony Cellier</b> ( La République en Marche - Gard )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition écologique et solidaire		<b>Ministère attributaire</b> > Transition écologique et solidaire
<b>Rubrique</b> > politique extérieure	<b>Tête d'analyse</b> > Chasse à la baleine	<b>Analyse</b> > Chasse à la baleine.
Question publiée au JO le : <b>16/04/2019</b> Réponse publiée au JO le : <b>28/05/2019</b> page : <b>5029</b>		

### Texte de la question

M. Anthony Cellier alerte M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur la décision japonaise de reprendre la chasse à la baleine à des fins commerciales. En sortant de la commission baleinière internationale (CBI) qu'il avait intégré en 1951, le Japon envoie un signal inquiétant en matière de coopération et de préservation de l'environnement et de la biodiversité. La France s'était déjà positionnée à plusieurs reprises pour le respect et la conservation des baleines et du moratoire de 1982 interdisant la chasse à la baleine commerciale comme en témoigne son vote contre la Déclaration de St.Kitts et Nevis, votée en 2006 à la CBI au profit des pays favorables à la chasse. Tandis que les experts alertent sur la disparition de nombreuses espèces, la France se doit de tenir ses positions et de promouvoir le respect de l'environnement et de la biodiversité à l'international. Aussi, il s'interroge quant à la position du Gouvernement et de la France face à cette décision regrettable et souhaite savoir si des discussions ont été engagées pour tenter de convaincre le Japon de revenir sur cette décision.

### Texte de la réponse

La France a, de façon coordonnée avec les États membres de l'Union européenne parties à la commission baleinière internationale (CBI), fait part de son regret suite à la décision du Japon de se retirer de la CBI. Cette décision du Japon est de nature à affaiblir significativement la structure d'une des plus anciennes organisations multilatérales chargée de la protection et de la conservation de la population de baleines. Ces dernières sont mises en danger par des années de surpêche et d'exploitation industrielle et font face à un nombre croissant de menaces (captures accidentelles, pollutions notamment par les plastiques et les contaminants, collisions, bruit sous-marin d'origine anthropique, changement climatique). Suite à l'annonce du Japon, la France a, de façon conjointe avec les États membres de l'Union européenne parties à la CBI, salué la qualité du travail fourni dans le cadre de la CBI ces dernières années, et fait savoir qu'elle reste pleinement attachée au multilatéralisme visant à l'amélioration du statut de protection des baleines partout dans le monde. À ce titre la France réaffirme son attachement au moratoire sur la chasse commerciale des baleines.